



Paris, le 3 juin 2016

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition de notre bilan d'activité qui retrace les événements majeurs de l'année 2015 au sein de la justice administrative et vise à mieux la faire connaître auprès de nos publics externes (élus, administrations, entreprises, journalistes...). Ce document, qui accompagne pour la septième année notre Rapport public, illustre de façon synthétique l'action du Conseil d'État et des autres juridictions administratives.

Au titre de son activité consultative, le Conseil d'État a délibéré en 2015 1250 avis et études - un niveau record depuis 2008 -, en particulier sur le dialogue social et l'emploi, la République numérique, la lutte contre le terrorisme et la sécurité de la Nation, la justice du XXI^{ème} siècle, la commande publique et la réforme budgétaire des collectivités territoriales. L'année 2015 a aussi inscrit une fois encore l'activité contentieuse des juridictions administratives au cœur des préoccupations des justiciables et des pouvoirs publics : santé, permis de construire, conditions de vie des migrants, fichiers, mais également nouvelles compétences attribuées au juge administratif en matière d'appréciation de la légalité des plans de sauvegarde de l'emploi. La hausse modérée des affaires nouvelles devant les juridictions administratives a, par ailleurs, permis de stabiliser ou de réduire les délais de jugement et de rajeunir les « stocks » des juridictions : le nombre des requêtes enregistrées depuis plus de deux ans a diminué en 2015 de 44 % au Conseil d'État, de 32 % dans les cours administratives d'appel et de 12 % dans les tribunaux administratifs.

Cette année, la partie intitulée « Théma » permet de mettre en valeur quatre actualités majeures pour la juridiction administrative : l'état d'urgence dont le Conseil d'État a eu à connaître en sa double qualité de conseiller du Gouvernement et de juge de l'administration, mais également le contentieux électoral, le droit d'asile ainsi que l'étude du Conseil d'État sur l'action économique des personnes publiques et le guide qui y est associé.

J'espère que vous trouverez intérêt à la lecture de ce document et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'hommage de ma considération distinguée.